



# AIDES AUX ENTREPRISES COVID-19

## LE DISPOSITIF D'AIDES MIS EN PLACE PAR L'ETAT ET LA REGION NORMANDIE

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien immédiates aux entreprises :

1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
4. Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ;
5. La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
6. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
7. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
8. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
9. La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Des fiches pratiques avec l'ensemble des informations et les contacts pour bénéficier des aides sont disponibles ici : <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

Plus d'informations : [www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises](http://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises)

## **Agence de Développement de la Normandie et la Région Normandie**

L'AD Normandie a mis en place un centre d'appel pour recueillir toutes les demandes de soutien des entreprises.

Des mesures sur mesures et des moyens sont déployés pour venir en aide à toutes les entreprises rencontrant des difficultés.

- > 02 35 52 22 00
- > [covid19-eco@adnormandie.fr](mailto:covid19-eco@adnormandie.fr)

L'ensemble des aides pour la Région Normandie est disponible ici : <https://adnormandie.fr/wp-content/uploads/sites/8/2020/03/Guide-mesures-COVID-19-2.pdf>

## **LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE ET MER**

### **Granville Terre et Mer**

Granville Terre et Mer est aux côtés des entreprises du territoire :

- > Paiement des fournisseurs dans les délais habituels
- > Proposition du report des loyers et des refacturations de charges pour les entreprises locataires d'équipements communautaires [hôtel d'entreprises, ateliers relais, haras, centre équestre, zone conchylicole]

De plus, le service développement économique de Granville Terre et Mer, aux côtés de ses partenaires [Région et chambres consulaires] reste à votre disposition pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des dispositifs mis en place :

- > [economie@granville-terre-mer.fr](mailto:economie@granville-terre-mer.fr)
- > Privilégier l'appel sur le portable des correspondants habituels. A défaut, contacter le siège de Granville Terre et Mer au 02 33 91 38 60

### **Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie – Délégation Centre et Sud Manche**

Pour les commerces et toutes les entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés [titulaire d'un N° de RCS].

- > Formalités entreprises : 02 33 91 33 81
- > Création-reprise : 02 33 91 33 57
- > Appui aux entreprises : 02 33 64 68 04

Les informations actualisées sont également diffusées via leur site : [www.ouestnormandie.cci.fr/le-coronavirus-covid-19-et-lentreprise](http://www.ouestnormandie.cci.fr/le-coronavirus-covid-19-et-lentreprise)

## **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche**

Pour les artisans enregistrés au Registre des Métiers [titulaire d'un N° de RM].

Sont notamment ressortissants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les activités suivantes : boulangerie, boucherie, fleuriste, coiffure, cordonnerie, maçonnerie, menuiserie, etc.

- > Par téléphone au 02 33 76 62 68 ou 02 33 76 62 56 ou 02 33 76 62 96
- > Par mail à [contactcma@artisanat50.fr](mailto:contactcma@artisanat50.fr)

Les informations actualisées sont également diffusées via leur site :

<https://www.artisanat50.fr/Services-en-ligne/Actualites/COVID-19>

## **Chambre d'Agriculture de la Manche**

- > Privilégier l'appel sur le portable des correspondants habituels
- > A défaut, prendre contact avec l'antenne d'Avranches : 02 33 79 41 70

Les informations actualisées sont également diffusées via leur site : [https://mb.normandie-](https://mb.normandie-chambres-agriculture.fr/t.htm?u=/e/3/29710/8395/671901/r16ejvgemffvmphaeigzhoaezoguzzapvhu/r.aspx)

[chambres-](https://mb.normandie-chambres-agriculture.fr/t.htm?u=/e/3/29710/8395/671901/r16ejvgemffvmphaeigzhoaezoguzzapvhu/r.aspx)

[agriculture.fr/t.htm?u=/e/3/29710/8395/671901/r16ejvgemffvmphaeigzhoaezoguzzapvhu/r.aspx](https://mb.normandie-chambres-agriculture.fr/t.htm?u=/e/3/29710/8395/671901/r16ejvgemffvmphaeigzhoaezoguzzapvhu/r.aspx)

## **Initiative Granville Terre et Mer**

Dans ce contexte sanitaire et économique difficile, Initiative Granville Terre et Mer se mobilise pour accompagner les entreprises :

- > Toutes les demandes de report pour les échéances de remboursement des mois d'avril, de mai et juin seront acceptées sans demande de justificatif, qu'il s'agisse des prêts de création/reprise ou des prêts de croissance. Ceci concerne actuellement 182 prêts en cours dont 131 pour des entreprises de moins de 3 ans.
- > Un service d'entretien personnalisé de soutien est mis en place grâce à la mobilisation de parrains experts. Ces entretiens, organisés sous 48 heures sur demande de l'entrepreneur, auront lieu par téléphone pendant la période de confinement puis en présentiel, dans les locaux d'Initiative GTM.
- > Plus d'informations : [contact@initiative-granville.fr](mailto:contact@initiative-granville.fr) ou 02 33 79 51 50